



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Après 9 ans, que se passe-t-il si j'occupe encore le logement (Wallonie) ?

---

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
- [Articles 30 et 55 §1 du Décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation](#) [1]
- [Tableau de synthèse : Durée de contrat de bail de résidence principale.](#) [2]
- [Brochure : Le bail d'habitation en Wallonie – édition mars 2021 – éditée par le SPW](#) [3]
- [Modèle de rupture du bail de 9 ans prolongé pour des périodes de 3 ans – rupture à l'échéance des 3 ans](#) [4]
- [Modèle de rupture du bail de 9 ans prolongé pour des périodes de 3 ans – rupture avant l'échéance des 3 ans](#) [5]

Mise à jour :

Vendredi 20 Août 2021

---

Applicable en :

- Région wallonne
- [Imprimer cette question](#)

- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

Si un [préavis](#) [6] n'a pas été envoyé dans les temps par vous ou par votre propriétaire, **le bail est prolongé pour une durée de 3 ans** aux **mêmes conditions (loyer compris)**.

Attention, vous gardez les règles plus protectrices du bail initial de 9 ans (même s'il est prolongé pour une durée de 3 ans supplémentaire).

- **Si vous voulez mettre fin au bail à la fin de ces 3 ans supplémentaires :**

Vous devez envoyer votre **préavis au moins 3 mois** à l'avance.

Vous ne devez pas payer d'indemnité de rupture.

- **Si vous voulez mettre fin au bail avant l'échéance de ces 3 ans :**

Vous pouvez aussi envoyer un préavis de 3 mois. Mais le délai de 3 mois **commence à courir uniquement le 1er jour du mois qui suit** l'envoi de votre préavis.

Vous ne devez pas payer d'indemnité de rupture.

Pour plus d'infos, voyez notre fiche "[Comment envoyer mon préavis au propriétaire ?](#)" [7].

Vous pouvez aussi rompre le contrat de commun accord avec votre propriétaire. Pour plus d'infos, voyez notre fiche «[Comment mettre fin au contrat de bail de commun accord ?](#)» [8]

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

## Envoyer par e-mail

Votre nom \*

Votre e-mail \*

E-mail du destinataire \*

Sujet \*

Message \*

---

Envoyer

✖

## Réagir à cette fiche

Votre nom \*

Votre e-mail \*

Sujet \*

Envoyer

**URL source:** <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/apres-9-ans-que-se-passe-t-il-si-joccupe-encore-le-logement-wallonie>

**Liens**

[1] [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018031513&table\\_name=loi](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2018031513&table_name=loi)

[2] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/201809-squ\\_log\\_tab\\_dureecontratdebailrw.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/201809-squ_log_tab_dureecontratdebailrw.pdf)

[3] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/20210818-aba-brochure\\_bail\\_habitationrwmars2021.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/20210818-aba-brochure_bail_habitationrwmars2021.pdf)

[4] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/16-201906\\_modele\\_rupture\\_echeance\\_bail\\_9ans\\_prolonge\\_rw\\_0.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/16-201906_modele_rupture_echeance_bail_9ans_prolonge_rw_0.pdf)

[5] [https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/17-201906\\_modele\\_rupture\\_avant\\_echeance\\_bail\\_9ans\\_prolonge\\_rw.pdf](https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/17-201906_modele_rupture_avant_echeance_bail_9ans_prolonge_rw.pdf)

[6] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/preavis>

[7] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/node/891998>

[8] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/node/66327>